

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130606-2013_A098-DE
Date de télétransmission : 18/06/2013
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 JUIIN 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A098

OBJET : Aménagement de l'espace - Approbation de la liste des emplacements réservés nécessaires à l'exercice des compétences de la C.P.A. dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Ville d'Aix-en-Provence

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS-MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CONTE Marie-Ange – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HAMARD-OULMI Nadira – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités

Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHORRO Jean donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Régis – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESSE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – LAFON Henri donne pouvoir à SANGLINE Bruno – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PIN Jacky donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Héliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – CURINIER Erick – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – JAUME Emmanuelle – JOUVE Mireille – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – NICOLAOU Jean-Claude – PELLENC Roger – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François – ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean-Claude PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 6 JUIN 2013

Rapporteur : Jean-Claude PERRIN

Thématique : Aménagement de l'Espace

Objet : Approbation de la liste des emplacements réservés nécessaires à l'exercice des compétences de la CPA dans le cadre de l'élaboration du PLU de la ville d'Aix-en-Provence
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La commune d'Aix-en-Provence doit prochainement arrêter son Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, la CPA souhaite lui communiquer les emprises de l'ensemble des projets d'équipements ou d'infrastructures, qui dans le cadre de ses compétences nécessitent de définir des emplacements réservés, et qui permettront d'anticiper leur réalisation. Le présent rapport a pour objet de prendre acte de ces projets et de valider les emprises des emplacements réservés.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix réalise un certain nombre d'infrastructures et d'équipements, notamment dans les domaines suivants :

- la collecte et la valorisation des déchets ménagers,
- les transports,
- la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage,
- la réhabilitation des zones d'activités,
- l'apprentissage/insertion.

L'article L123-1-5 du Code de l'urbanisme, à son alinéa n°8, prescrit que le Plan local d'urbanisme doit « *fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts* ». De même, l'article R123-11-d indique que les documents graphiques du règlement font apparaître « *les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts, en précisant leur destination et les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires* ».

Aussi, dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence, pour laquelle la CPA est Personne publique associée, il appartient à cette dernière d'indiquer à la ville ses emplacements réservés pour des voies ou ouvrages publics et de formaliser les projets associés à ces demandes.

Le présent rapport s'attache donc à définir la liste de ces demandes d'emplacements réservés.

En ce qui concerne la collecte des **déchets ménagers**, en 1975, la quantité annuelle d'ordures ménagères collectées était de 217 kg/habitant, en 2009, ce poids atteignait 365 kg/habitant. La CPA doit donc adapter ses équipements en conséquence.

Il s'agit notamment de permettre l'extension sur une surface de 25 000 m² du pôle de collecte centre, aujourd'hui situé à la Parade entre l'Arc et la RD9 pour répondre aux besoins du service.

Par ailleurs, toujours pour répondre aux besoins de la population, il convient d'agrandir la déchèterie existante de la Parade (1 000 m²), dont la configuration actuelle ne permet pas d'assurer un service optimal aux usagers.

De plus, la CPA souhaite réaliser une nouvelle déchèterie dans les quartiers Ouest d'Aix-en-Provence, au nord de la RD64, en bordure du demi-échangeur n°29 sur l'A8 (6 000 m²). Enfin, elle maintient sa réservation pour une 3ème déchèterie située en limite communale de Venelles (5 000 m²).

En matière d'enfouissement des déchets ménagers, la CPA souhaite anticiper l'évolution du centre de l'Arbois vers un Centre intégré de traitement des déchets, qui comprendra un centre de tri des recyclables, une unité de traitement alternatif permettant de gérer la fraction organique, et enfin un bassin d'enfouissement supplémentaire. Cette extension est prise en compte dans les réflexions de l'Etat sur le périmètre de classement du plateau de l'Arbois. L'emplacement réservé d'une surface de 19.7 ha sera inscrit sur une partie des parcelles LB0093, LB0058, LB0053. La commune d'Aix-en-Provence sera par ailleurs destinataire des études environnementales réalisées dans le cadre de la démarche de projet par la CPA, notamment l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'insertion paysagère des équipements.

En matière de **transports**, sur les 1,5 million de déplacements recensés quotidiennement en Pays d' Aix, près des deux tiers (65%) s'effectuent en voiture. Le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) se propose de réduire la part de l'automobile à 50%. Il s'agira aussi de réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre et de 10% des émissions de microparticules (PM2,5/PM10) conformément au Plan de protection de l'atmosphère des Bouches du Rhône. Parmi les 25 actions, les premières concernent la performance des transports en commun ; elles se traduisent notamment par la réalisation de trois lignes de BHNS (bus à haut niveau de service), et cinq lignes de CHNS (car à haut niveau de service), soit environ 75kms de couloirs réservés (contre sept actuellement).

De plus, une nouvelle offre de stationnement visera à limiter l'usage de l'automobile en favorisant l'échange entre la voiture, le train, le bus ou le car. Cela conduira à créer 20 parcs relais ou à renforcer certains des neuf actuels (trois parcs relais et six parkings aux abords des gares SNCF) : les Platanes, Barrida, Aix-ouest, Trois-Sautets, Plan d'Aillane, la Calade, halte-ferrée de Luyes et d'un Pont sur l'Arc dans le prolongement du parc-relais Krypton en direction du chemin du Viaduc. Ces équipements doivent encourager le rabattement sur le réseau de transports collectifs et donc favoriser le report modal. Ils sont tous un élément du réseau global de transports collectifs de la CPA (cf. annexe 1).

Il convient de noter par ailleurs que s'agissant de certaines voies appartenant au domaine public routier départemental, il a été acté avec la Direction des Routes du Conseil général que les besoins en matière de TCSP seront intégrés dans les réservations proposées par lui-même, en tant que gestionnaire de la voirie. De même, pour les voiries du domaine public routier communal, il a été acté de mettre la Commune comme bénéficiaire des emplacements réservés.

En matière **d'aire d'accueil des gens du voyage**, la CPA souhaite construire une nouvelle aire en remplacement de celle existante, toujours sur le site de l'Arbois, avec une emprise réservée de 3.7 ha. L'emplacement réservé figure actuellement au Plan d'Occupation des Sols. Elle doit permettre la mise en œuvre du Schéma départemental d'aires d'accueil des gens du voyage des Bouches-du-Rhône.

En ce qui concerne le **Centre de formation des apprentis**, situé au Jas-de-Bouffan, il s'agit de répondre aux besoins de l'établissement et notamment de réaliser un projet d'extension.

En matière de **travaux de réhabilitation sur les zones d'activités**, il s'agit essentiellement d'élargissement de voirie sur le pôle commercial la Pioline et sur le pôle d'activité, nécessaire pour le fonctionnement des zones déclarées d'intérêt

communautaire. Les voiries faisant partie du domaine public routier communal, les réservations seront inscrites au bénéfice de la ville d'Aix-en-Provence.

Tout d'abord, pour le pôle commercial, il s'agit de réaliser des travaux d'élargissement ou de conforter les emprises du domaine public sur les voies suivantes : rue Bastides de Verdaches, chemin de la Pioline, rue Guillaume du vair, rue Pierre Leydet, rue Arnaud Borilli, rue Beauvoisin, allée des Platanes.

De même, pour le pôle d'activités, ces travaux concerneront les voies suivantes : JR Guilibert de la Lauzière, Pierre Berthier, Henri Bessemer, Victor Baltard, Frères Perret, Gustave Eiffel, François Hennebique, Jonction Rue Georges Claude / Victor Baltard, Jonction Rue André Ampère / Jean Perrin.

Le bénéficiaire des emplacements réservés, s'agissant des voiries, étant par définition le gestionnaire de la voie, il sera proposé au Conseil général des Bouches-du-Rhône et à la Commune d'Aix-en-Provence de définir des conventions qui permettront de fixer les modalités du droit de délaissement en faveur de la CPA.

De plus, la convention qui sera passée avec la ville d'Aix-en-Provence règlera aussi les modalités d'information de la CPA pour les déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) se présentant sur les terrains de ses emplacements réservés.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-1-5, L123-17, L230-1 et suivants et R123-11,

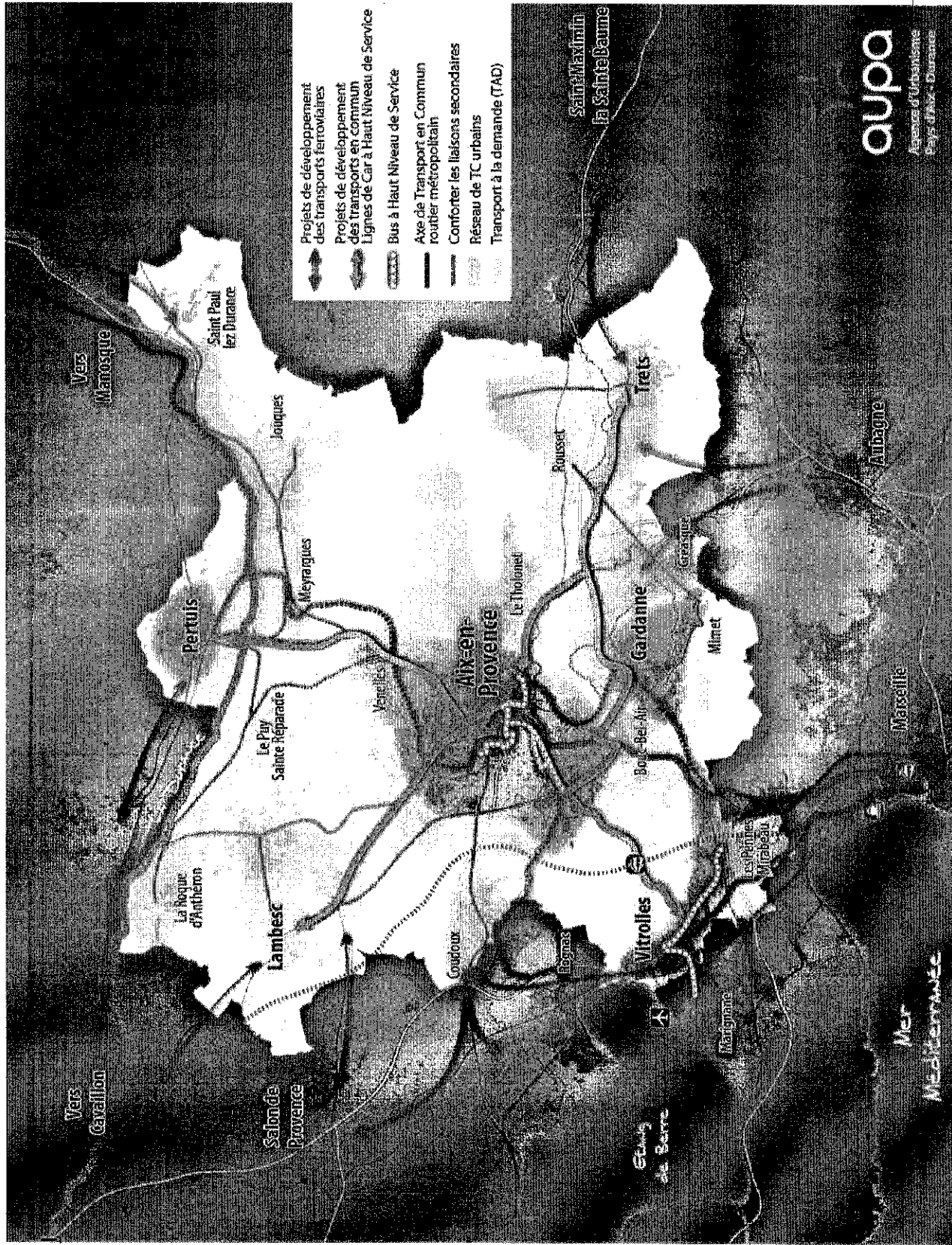
VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe des projets présentés ci-dessus,
- **APPROUVER** la liste des emplacements réservés nécessaires à l'exercice des compétences de la CPA dans le cadre de l'élaboration du PLU de la ville d'Aix-en-Provence, figurant en annexe 2 du présent rapport,
- **AUTORISER** Madame le Président à signer tout document relatif à cette affaire et à notifier cette délibération à Madame le Maire d'Aix-en-Provence.

Annexe 1 : Perspectives de développement du réseau ferré et routier sur le Pays d'Aix



Annexe 2 : Liste des demandes d'emplacements réservés nécessaires à l'exercice des compétences communautaires

ID	STATUT	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE PROPOSEE	COMPETENCE
1	Equipement	Centre de Formation des Apprentis	CPA	9 992	CFA
2	Equipement	Centre d'apports volontaires	CPA	5 392	DECHETS
3	Equipement	Centre intégré de traitement des déchets	CPA	197 006	DECHETS
4	Equipement	Extension de la déchetterie de la Parade	CPA	1 038	DECHETS
5	Equipement	Création d'une déchetterie	CPA	6 196	DECHETS
6	Equipement	Pôle de collecte centre - Implantation à définir - secteur Barrida	CPA	25 000	DECHETS
8	Equipement	Aire d'accueil des gens du voyage	CPA	37 240	GDV
10	Voirie	Elargissement de la rue JR Guilbert de la Lauzière	COMMUNE		VOIRIE ZA
11	Voirie	Elargissement de la rue des Frères Perret	COMMUNE		VOIRIE ZA
12	Voirie	Elargissement de la rue Gustave Eiffel	COMMUNE		VOIRIE ZA
13	Voirie	Création d'une liaison mode doux entre la rue Albert Einstein et la route de l'Enfant	COMMUNE		VOIRIE ZA
14	Voirie	Elargissement de la rue Albert Einstein	COMMUNE		VOIRIE ZA
15	Voirie	Jonction rue André Ampère / Jean Perrin	COMMUNE		VOIRIE ZA
16	Voirie	Jonction rue Georges claudé / VictorBaltard	COMMUNE		VOIRIE ZA
17	Voirie	Elargissement de la rue henri Bessemer	COMMUNE		VOIRIE ZA
18	Voirie	Elargissement de la rue Pierre Berthier	COMMUNE		VOIRIE ZA
19	Voirie	Elargissement de la rue Victor Baltard	COMMUNE		VOIRIE ZA
20	Voirie	Elargissement de la rue Francois Hennebique	COMMUNE		VOIRIE ZA
21	Voirie	Franchissement de la RD9/Albert Einstein	COMMUNE		VOIRIE ZA
22	Voirie	Franchissement de la RD9/Albert Einstein mode doux	COMMUNE		VOIRIE ZA
23	Voirie	Elargissement de la rue Bastides de verdaches	COMMUNE		VOIRIE ZA
24	Voirie	Elargissement de la rue Beauvoisin	COMMUNE		VOIRIE ZA
25	Voirie	Elargissement de la rue Pierre Leydet	COMMUNE		VOIRIE ZA
26	Voirie	Elargissement du chemin de la Pioline	COMMUNE		VOIRIE ZA
27	Voirie	Elargissement de la rue Guillaume du Vair	COMMUNE		VOIRIE ZA
28	Voirie	Elargissement de l'allée des Platanes	COMMUNE		VOIRIE ZA
29	Voirie	Elargissement de la rue Arnaud Borilli	COMMUNE		VOIRIE ZA
30	Voirie	Elargissement de l'avenue de Lattre de Tassigny	COMMUNE		TRANSPORTS
31	Voirie	Elargissement de l'av Philippe Solari	COMMUNE		TRANSPORTS
32	Voirie	RD 543 - Aménagements de carrefours	DEPARTEMENT		TRANSPORTS

ID	STATUT	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE PROPOSEE	COMPETENCE
33	Equipement	Pôle d'échange Plan d'Aillanne	CPA	6 463	TRANSPORTS
34	Equipement	Pôle d'échange Plan d'Aillanne	CPA	5 694	TRANSPORTS
35	Equipement	Pôle d'échange de la Calade	CPA	1 267	TRANSPORTS
36	Equipement	Pôle d'échange de la Calade	CPA	2 207	TRANSPORTS
37	Equipement	Pôle d'échange de la Calade	CPA	15 894	TRANSPORTS
38	Equipement	Parc relais des 3 Sautets	CPA	6 255	TRANSPORTS
39	Equipement	Parc relais des Platanes	CPA	11 359	TRANSPORTS
40	Equipement	Parc relais Barrida	CPA	28 836	TRANSPORTS
41	Equipement	Parc relais Aix-Ouest	CPA	8 143	TRANSPORTS
42	Voirie	Elargissement de la rte de Galice RD 64	DEPARTEMENT		TRANSPORTS
44	Voirie	Elargissement de l'av Augustin Fresnel	COMMUNE		TRANSPORTS
45	Voirie	Elargissement de l'av Philippe Solari	COMMUNE		TRANSPORTS
46	Voirie	Elargissement de l'av Jean Moulin	COMMUNE		TRANSPORTS
47	Voirie	Elargissement de l'av Gaston Berger de l'av Jean Paul Coste	COMMUNE		TRANSPORTS
48	Voirie	Elargissement de l'av Henri Mauriat	COMMUNE		TRANSPORTS
49	Voirie	Elargissement de l'av Henri Mauriat	COMMUNE		TRANSPORTS
50	Voirie	Elargissement de l'av Henri Mauriat	COMMUNE		TRANSPORTS
51	Voirie	Création d'une voie de liaison RD9/RD65 carrefours et ouvrages hydrauliques	COMMUNE		TRANSPORTS
52	Voirie	Elargissement de l'av Maurice Blondel	COMMUNE		TRANSPORTS
53	Voirie	Elargissement de l'av Marcel Pagnol	COMMUNE		TRANSPORTS
54	Voirie	Elargissement de la route de Valcros	COMMUNE		TRANSPORTS
55	Voirie	Elargissement de la rte de Sisteron	COMMUNE		TRANSPORTS
56	Voirie	Elargissement de la rte de Roquefavour RD 64	DEPARTEMENT		TRANSPORTS
57	Equipement	Halte de Luynes	CPA	3 501	TRANSPORTS
58	Equipement	Halte de Luynes bis	CPA	11 617	TRANSPORTS
59	Equipement	Pont de la Guiramande	CPA	2 940	TRANSPORTS
60	Voirie	Aménagement de la RD65 (rue du Lt Parayre)	DEPARTEMENT		TRANSPORTS
66	Voirie	Elargissement de la route de Puyricard lieu-dit Entremont	COMMUNE		TRANSPORTS
67	Equipement	Parking public	CPA	5 648	TRANSPORTS
70	Equipement	Rétablissement de parking lié au BHNS	CPA	2 300	TRANSPORTS
71	Equipement	Rétablissement de parking lié au BHNS	CPA	2 807	TRANSPORTS

OBJET : Aménagement de l'espace - Approbation de la liste des emplacements réservés nécessaires à l'exercice des compétences de la C.P.A. dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Ville d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	123
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	123
Majorité absolue	62
Pour	123
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIN 2013